GT 4c : Ce que vous devez savoir sur le formulaire de déclaration de revenus pour le compléter correctement

1 Qui doit remplir le formulaire de déclaration de revenus ?

Toutes les personnes sollicitant les offres payantes (horaires d'encadrement de 6h à 8h ou de 16h à 18h, vacances, classes de maternelle également de 13h à 16h) **et** souhaitant adresser une demande de réduction des frais d'inscription.

Inutile de remplir ce formulaire si vous êtes en mesure de payer les frais d'inscription dans leur intégralité ou si votre famille est bénéficiaire de l'allocation d'éducation et de participation.

2 Comment sont calculées les réductions de tarif ?

Le montant des réductions dépend du revenu familial, du nombre des membres de la famille constituant le foyer, et du nombre de frères et sœurs cadets bénéficiant d'un encadrement payant.

C'est pourquoi il est important que vous calculiez le montant des revenus moyens dont dispose votre famille. Vous pouvez évaluer votre revenu familial mensuel à l'aide du formulaire de déclaration de revenus (voir le point 4). Vous pourrez indiquer la somme obtenue après calcul sur le formulaire d'inscription.

3 Qui fait partie de la famille ?

Lors du calcul du revenu familial, les membres de la famille à prendre en compte sont :

- l'enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement,
- ses parents ou tuteurs légaux dans la mesure où ceux-ci vivent dans le même foyer que l'enfant,
- les autres enfants des parents ou d'un des parents de l'enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement, dans la mesure où ceux-ci vivent dans le même foyer que l'enfant ou sont bénéficiaires d'une pension alimentaire versée par le(s) parent(s).

Important : les conjoint(e)s qui ne sont pas biologiquement lié(e)s à l'enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement ne sont pas considéré(e)s comme faisant partie de la famille, même s'ils vivent dans le même foyer que l'enfant. Les revenus des conjoint(e)s ne sont font donc pas partie du revenu familial. Cela vaut également pour les enfants aînés percevant un revenu propre.

4 Où puis-je trouver le formulaire de déclaration de revenus ?

Vous trouverez le formulaire de déclaration de revenus sur Internet (www.hamburg.de/ganztag). Vous pourrez le remplir en ligne puis l'imprimer. Pour compléter ce formulaire, vous devez uniquement fournir les informations nécessaires au calcul de vos revenus. Les informations requises sont indiquées ci-dessous. Vous pourrez ensuite remettre au secrétariat de l'école ce formulaire dûment complété ainsi que le formulaire d'inscription.

Naturellement, vous pouvez également compléter l'imprimé à la main. C'est dans ce but que nous vous avons remis le formulaire d'estimation du revenu familial moyen. Cependant, dans ce cas, vous devrez faire les calculs vous-même. Le formulaire disponible en ligne effectue les calculs automatiquement.

5 Quel formulaire de déclaration de revenus dois-je utiliser ?

Si votre famille compte un membre exerçant une activité indépendante, utilisez le formulaire destiné aux travailleurs indépendants (pour plus d'informations, voir le point 9). Sinon, utilisez le formulaire destiné aux salariés (pour plus d'informations, voir le point 8).

6 Pourquoi les revenus doivent-ils être exprimés en montants annuels ?

Parce qu'il est plus facile de baser les calculs sur les revenus annuels de l'année précédente.

En tant qu'ouvrier(ère) ou employé(e), vous avez reçu de la part de votre employeur une attestation annuelle de retenues sur les salaires.

Les travailleurs indépendants doivent se reporter à leur avis d'imposition de l'année précédente. S'il n'a pas encore été édité, utilisez le dernier avis dont vous disposez.

Percevez-vous des allocations versées par l'agence pour l'emploi ? Si oui, utilisez l'attestation d'allocations de l'année précédente.

Veuillez joindre les copies de ces pièces justificatives au formulaire d'inscription. Pour exprimer vos revenus complémentaires, veuillez également indiquer des montants annuels. Une fois la déclaration remplie, le revenu annuel obtenu après les calculs est divisé par 12, ce

qui permet d'identifier un revenu mensuel moyen.

7 Mes revenus ont changé par rapport à l'année dernière. Que dois-je faire ?

Le revenu familial a-t-il fait l'objet d'une augmentation ou d'une réduction supérieure ou égale à 15 % ? Si oui, vous pouvez demander à ce que le montant actuel de vos revenus soit pris en compte. Pour ce faire, joignez les justificatifs attestant de votre revenu mensuel actuel. Les travailleurs indépendants peuvent communiquer une estimation plausible de leur revenu annuel. Dans les deux cas, le formulaire de déclaration de revenus vous servira à calculer votre revenu mensuel moyen prévisionnel. Vous l'indiquerez dans le formulaire de rectification de revenus. Vous trouverez le formulaire de rectification de revenus au secrétariat de l'école ou sur Internet (www.hamburg.de/ganztag). Vous trouverez également toutes les informations dont vous aurez besoin pour le compléter correctement.

8 Formulaire de déclaration de revenus destiné aux salariés Comment dois-je le remplir ?

8.1 A. Revenus des parents

Dans le formulaire de déclaration de revenus, vous devez indiquer tous les revenus perçus par la mère et/ou le père, dans la mesure où ceux-ci vivent dans le même foyer que l'enfant. Les membres de la famille à prendre en compte pour le calcul du revenu familial sont présentés au point 3.

Veuillez vous reporter à l'attestation annuelle de retenues sur les salaires que vous a communiquée votre employeur. Veuillez intégrer au calcul le montant de votre salaire annuel net. Pour effectuer le calcul, vous pouvez vous reporter aux explications des pages 5 et 6. Indiquez le montant de votre salaire annuel net dans le champ A.1 du formulaire de déclaration de revenus. Veuillez joindre à votre formulaire de déclaration de revenus une copie de votre attestation annuelle de retenues sur les salaires et remettre ces documents au secrétariat de l'école.

Tous les autres revenus à prendre en compte sont listés dans le formulaire de déclaration de revenus, du champ A.2 au champ A.10. Veuillez indiquer dans ces champs les montants annuels que vous avez également communiqués à l'administration fiscale.

8.2 B. Revenus de l'enfant

Il s'agit de l'enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement. Si l'enfant perçoit une pension alimentaire ou une pension d'orphelin, indiquez-en les montants. Dans ce cas aussi, indiquez le montant total de l'année précédente.

Veuillez remplir une déclaration de revenus par enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement. En effet, les revenus de vos enfants ne s'équivalent pas nécessairement (par ex. montant de la pension alimentaire).

8.3 C. Dépenses de la famille

Ici, il ne s'agit pas d'indiquer indistinctement toutes les dépenses de la famille, mais d'identifier les frais entraînés par les cotisations aux assurances maladie et retraite, les frais de transport professionnel, etc. Pour intégrer au calcul ces charges financières, déduisez les montants forfaitaires suivants de votre revenu :

8.4 C.1 Montant forfaitaire d'acquittement des assurances

25 euros par mois, correspondant à 300 euros par an. Vous pouvez déduire cette somme une fois par enfant pour toute la famille. C'est pourquoi ce montant figure déjà sur l'imprimé.

8.4.1 C.2 Montant forfaitaire pour équipement professionnel, frais de transport, assurance retraite, etc.

Pour toute personne active que vous avez indiquée au champ A.1, vous pouvez déduire une somme forfaitaire mensuelle de 120 euros (1 440 euros par an) correspondant à ces dépenses. Ce montant s'affiche automatiquement sur le formulaire en ligne.

9 Formulaire de déclaration de revenus destiné aux travailleurs indépendants Comment dois-je le remplir ?

9.1 A. Revenus des parents

Vous devez indiquer tous les revenus perçus par la mère et/ou le père, dans la mesure où ceux-ci habitent dans le même foyer que l'enfant. Les membres de la famille à prendre en compte sont présentés au point 3.

Reportez-vous à votre avis d'impôt sur le revenu de l'année précédente pour compléter les champs. Vous trouverez en annexe de cette notice explicative un spécimen d'avis d'impôt sur le revenu.

Si votre famille compte un salarié, indiquez le montant annuel correspondant à ses revenus dans le champ A.2 : à la fin de l'année, les ouvriers et les employés reçoivent de la part de leur employeur une attestation annuelle de retenues sur les salaires. C'est sur ce document que figure le revenu annuel net du salarié. Veuillez joindre à votre formulaire de déclaration de revenus une copie de votre attestation annuelle de retenues sur les salaires et remettre ces documents au secrétariat de l'école.

Tous les autres revenus à prendre en compte sont listés, du champ A.3 au champ A.11. Veuillez indiquer le montant annuel figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu.

9.2 B. Revenus de l'enfant

Il s'agit de l'enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement. Si l'enfant perçoit une pension alimentaire ou une pension d'orphelin, indiquez-en les montants. Dans ce cas aussi, indiquez le montant total de l'année précédente.

Veuillez remplir une déclaration de revenus par enfant pour lequel vous sollicitez l'offre d'encadrement. En effet, les revenus de vos enfants ne s'équivalent pas nécessairement (par ex. montant de la pension alimentaire).

9.3 C. Dépenses de la famille

Ici, il ne s'agit pas d'indiquer indistinctement toutes les dépenses de la famille, mais d'identifier les frais entraînés par les cotisations aux assurances maladie et retraite, les frais de transport professionnel, etc. Pour intégrer au calcul ces charges financières, déduisez les montants forfaitaires suivants de votre revenu :

9.3.1 C.10,1 Uniquement en cas d'activité salariée : Montant forfaitaire d'acquittement des assurances

25 euros par mois, correspondant à 300 euros par an. Vous pouvez déduire cette somme une fois par enfant pour toute la famille. Si vous utilisez le formulaire en ligne, ce montant s'affichera automatiquement.

9.3.2 C.1.2 Uniquement en cas d'activité salariée : montant forfaitaire pour équipement professionnel, frais de transport, assurance retraite, etc.

Pour toute personne active que vous avez indiquée au champ A.2, vous pouvez déduire une somme forfaitaire mensuelle de 120 euros (1 440 euros par an) correspondant à ces dépenses. Ce montant s'affiche automatiquement sur le formulaire en ligne.

9.3.3 C.2 Taxes déductibles

Vous pouvez déduire des revenus que vous avez indiqués aux champs A.1, A.4, A.8 et A.9 le montant des impôts prévisionnels fixés et de l'impôt de solidarité.

Pour ce faire, reportez-vous aux indications figurant sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

9.3.4 C.30,1 Actifs ne cotisant pas à la sécurité sociale : cotisations d'assurance maladie et dépenses spéciales

Si vous êtes travailleur indépendant, vous pouvez intégrer au calcul de votre revenu la somme des cotisations d'assurance maladie déductibles ou la somme des dépenses spéciales à déductibilité limitée pour les revenus indiqués dans les champs A.1, A.2, A.4, A.8 et A.9.

Pour ce faire, reportez-vous aux indications figurant sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

9.3.5 C.3.2 Actifs ne cotisant pas à la sécurité sociale : Cotisations à l'assurance retraite

Vous pouvez indiquer ici les cotisations à l'assurance retraite pour les revenus reportés dans les champs A.1, A.4, A.8 et A.9.

Pour ce faire, reportez-vous aux indications figurant sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

10 J'ai complété le formulaire ! Que dois-je faire ensuite ?

Si vous avez complété un formulaire en ligne, imprimez-le.

Si vous avez complété le formulaire à la main, faites le calcul final du montant annuel de vos revenus. Dans le champ D, divisez le montant de votre revenu annuel par 12 et indiquez le revenu mensuel moyen de votre famille dans le champ E.

Veuillez reportez ce revenu mensuel moyen dans le formulaire d'inscription.

Justificatifs requis :

- en cas de travail salarié : copie de l'**attestation annuelle de retenues sur les salaires** de l'employeur pour l'année précédente,
- en cas de travail indépendant : copie du dernier **avis d'impôt sur le revenu**,
- le cas échéant, copie de l'**attestation de l'agence pour l'emploi** mentionnant le montant des allocations perçues l'année précédente.

Joignez ces pièces justificatives au formulaire de déclaration de revenus.

Vous pourrez ensuite remettre au secrétariat de l'école ce formulaire dûment complété, les copies des pièces justificatives, ainsi que le formulaire d'inscription.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en signant le formulaire d'inscription, vous confirmez l'exactitude et l'exhaustivité des informations que vous avez fournies. La communication d'informations erronées concernant les revenus et la situation de la famille peut être assimilée à un délit d'escroquerie Le cas échéant, elle peut entraîner une demande de règlement rétroactive du montant des prestations fournies. Les autorités peuvent vérifier ces informations à tout moment.

Annexe : spécimen d'avis d'impôt sur le revenu

Les numéros des champs reproduits dans ce spécimen correspondent à ceux figurant dans le formulaire de déclaration de revenus.

Les avis d'impôts sur le revenu varient selon la situation individuelle de chaque contribuable. Chaque cas particulier implique un avis d'imposition spécifique.

SPÉCIMEN

Administration fiscale de Hambourg-xxx
N° fiscal de l'époux xxxxxx
N° fiscal de l'épouse xxxxxx

Avis d'imposition pour 2011
concernant
l'impôt sur le revenu
et
l'impôt de solidarité

Montant prévisionnel fixé

Ici figurent les numéros des champs indiqués sur le formulaire de déclaration de revenus dans lesquels vous devez reportez les différents montants servant au calcul.

↓

		Impôt sur le revenu	Impôt de solidarité
C.2	**Montant prévisionnel fixé** moins prélèvement effectué sur le salaire impôt restant		
	Déduction déjà payé excédent		

Assiette d'imposition

Calcul du revenu imposable

	Type de revenu	Époux	Épouse	Total
	Revenus issus d'un travail salarié : *(Si vous êtes un travailleur indépendant avec en sus des revenus issus d'un travail salarié, n'utilisez pas le montant à reporter ici, mais le montant net de l'attestation annuelle de retenues sur les salaires de l'employeur. Reportez-le dans le champ A.2 et, le cas échéant, A.3)*			
A.1	**Revenus activité industrielle, artisanale ou commerciale** **Revenus à prendre en compte**			
A.8	**Revenus fonciers** le cas échéant, déductions **Revenus à prendre en compte**			
A.9	**Revenus issus de capitaux** le cas échéant, déductions **Revenus à prendre en compte**			
A.4 A.5 A.6 A.7 A.10 A.11	**Autres revenus** Retraite ou rente Allocations versées par l'agence pour l'emploi Indemnités journalières Allocations d'accession à la propriété Revenus issus de pensions alimentaires Bourse d'études, pension alimentaire versée par l'État, indemnités journalières de maternité, prestation d'accueil du jeune enfant			
	Montant total des revenus			
	À déduire : frais de formation professionnelle			
C.3.1	Frais d'assurance maladie déductibles			
C.3.1	Dépenses spéciales à déductibilité limitée			
C.3.2	Cotisations à l'assurance retraite			
	Somme dont déductions			
	Revenu / revenu imposable			

SPECIMEN

Annexe sur l'attestation annuelle de retenues sur les salaires

Comment puis-je calculer mes revenus nets annuels ?

Munissez-vous de la dernière **attestation annuelle de retenues sur les salaires délivrée par votre employeur**. Pour effectuer le calcul nécessaire, vous pouvez utiliser l'aide au calcul que vous trouverez sur la page suivante :

1. Faites le calcul total de tous vos revenus. Sur le spécimen imprimé ci-dessous, tous les champs indiquant des revenus sont précédés d'un grand A :

   champ 3, champ 9, champ 10 et champs 15 à 18 et 20 à 21. Vous obtiendrez ensuite la somme A.

2. Ensuite, faites le calcul de toutes vos dépenses. Sur le spécimen imprimé ci-dessous, tous les champs indiquant des dépenses sont précédés d'un grand B :

   champ 4 à 7, champ 11 à 14, champ 23, champs 25 à 28. Vous obtiendrez ensuite la somme B.

3. Vous devez ensuite soustraire la somme **B** de la somme **A**. Vous obtiendrez alors le montant de vos revenus nets annuels que vous pourrez reporter dans le champ 1 figurant sur le formulaire d'estimation de votre revenu familial moyen destiné aux travailleurs salariés.

Il vous sera plus facile de calculer votre revenu net annuel en ligne et de l'imprimer ensuite. Vous trouverez le formulaire de déclaration de revenus sur Internet : www.hamburg.de/ganztag.

SPÉCIMEN Imprimé électronique Attestation annuelle de retenue sur salaires 2012

Les informations figurant ci-dessous ont été transmises automatiquement à l'administration fiscale.

Adresse

SPÉCIMEN

Date :

eTin :

Numéro d'identification :

Matricule :

Date de naissance :

Ticket de transfert :

A été pris comme base pour la retenue fiscale sur le salaire :

Tranche d'imposition/coefficient	du - au

Nombre d'abattements pour enfant à charge	du - au

				EUR	Ct
	1.	Durée du contrat de travail		du - au	
	2.	Périodes d'absence de salaire Lettres majuscules (S,F)		Nombre « U »	
A	3.	Salaire brut y compris avantages en nature, sans 9 et 10.			
B	4.	Impôt sur le salaire, soustrait de 3			
B	5.	Impôt de solidarité, soustrait de 3			
B	6.	Impôt cultuel retenu sur le salaire de l'employé, soustrait de 3			
B	7.	Impôt cultuel retenu sur le salaire de l'époux, soustrait de 3 (uniquement si les conjoints sont de confessions différentes)			
	8.	Pensions et retraites comprises dans 3			
A	9.	Pensions et retraites à taux d'imposition réduit pour plusieurs années calendaires			
A	10.	Salaire à taux d'imposition réduit pour plusieurs années calendaires (sans 9) et indemnités à taux d'imposition réduit			
B	11.	Impôt sur le salaire, soustrait de 9 et 10			
B	12.	Impôt de solidarité, soustrait de 9 et 10			
B	13.	Impôt cultuel retenu salaire de l'employé, soustrait de 9 et 10			
B	14.	Impôt cultuel retenu le salaire de l'époux, soustrait de 9 et 10 (uniquement si les conjoints sont de confessions différentes)			
A	15.	Allocation de chômage partiel, indemnités journalières de maternité, indemnité compensatrice pour perte de salaire (loi allemande sur la protection contre les infections), montant de la majoration en vertu de la loi allemande sur la préretraite partielle, et allocation à temps partiel des travailleurs âgés			
A	16.	Salaire non imposable conformément à	a) la convention relative à la double imposition		
			b) l'arrêté relatif à une activité professionnelle salariée exercée à l'étranger		
A	17.	Charges patronales non imposables pour les transports entre le domicile et le lieu de travail			
A	18.	Imposition forfaitaire des charges patronales pour le transport entre le domicile et le lieu de travail			
	19.	Indemnités et salaire imposables pour plusieurs années calendaires n'étant pas soumis à une réduction du taux d'imposition - compris dans 3			
A	20.	Indemnités de repas non imposables pour activité à l'extérieur			
A	21.	Charges patronales non imposables pour l'entretien de deux ménages			
	22.	Part patronale	a) pour l'assurance retraite légale		
			b) pour les institutions de prévoyance et d'assistance professionnelles		
B	23.	Part salariale	a) pour l'assurance retraite légale		
			b) pour les institutions de prévoyance et d'assistance professionnelles		
	24.	Compléments patronaux non imposables pour l'assurance maladie et l'assurance dépendance			
B	25.	Cotisations der l'employé pour l'assurance maladie légale			
B	26.	Cotisations de l'employé pour l'assurance dépendance			
B	27.	Cotisations payées par l'employé pour l'assurance chômage			
B	28.	Cotisations avérées pour l'assurance maladie privée et l'assurance dépendance obligatoire			
	29.	Assiette pour la fraction non imposable de l'abattement fiscal sur les aides sociales pour 8			
	30.	Année calendaire déterminante du début de versement des			

Montant annuel non imposable	du - au

Éléments de l'impôt cultuel	du - au

	aides sociales pour 8 et/ou 9		
31.	Cf. 8 paiements durant l'année : premier et dernier mois, pour lesquels ont été versés des paiements de retraites et pensions		
32.	Indemnité de décès, versement en capital/indemnisations et paiement ultérieur de rentes - inclus dans 3 et 8		
33.	Allocations familiales payées		
Administration fiscale à laquelle a été payé l'impôt sur le salaire (nom et numéro à quatre chiffres)			

Aide au calcul du revenu net annuel

(Disponible sur Internet sur le site www.hamburg.de/ganztag)

Calcul des revenus

				EUR, ct
A	**3.**	Salaire brut, y compris avantages en nature, sans 9 et 10.		
A	**9.**	Pensions et retraites à taux d'imposition réduit pour plusieurs années calendaires		
A	**10.**	Salaire à taux d'imposition réduit pour plusieurs années calendaires (sans 9) et indemnités à taux d'imposition réduit		
A	**15.**	Allocation de chômage partiel, indemnités journalières de maternité, indemnité compensatrice pour perte de salaire (loi allemande relative à la protection contre les infections), montant de la majoration en vertu de la loi allemande sur à la préretraite partielle, et allocation à temps partiel des travailleurs âgés		
A	**16.**	Salaire non imposable conformément à	a) la convention relative à la double imposition	
			b) l'arrêté relatif à une activité professionnelle salariée exercée à l'étranger	
A	**17.**	Charges patronales non imposables pour les transports entre le domicile et le lieu de travail		
A	**18.**	Imposition forfaitaire des charges patronales pour le transport entre le domicile et le lieu de travail		
A	**20.**	Indemnités de repas non imposables pour activité à l'extérieur		
A	**21.**	Charges patronales non imposables pour l'entretien de deux ménages		

Revenus Somme A =

Calcul des dépenses

				EUR, ct
B	**4.**	Impôt sur le salaire, soustrait de 3		
B	**5.**	Impôt de solidarité, soustrait de 3		
B	**6.**	Impôt cultuel retenu sur le salaire de l'employé, soustrait de 3		
B	**7.**	Impôt cultuel retenu sur le salaire de l'époux, soustrait de 3 (uniquement si les conjoints sont de confessions différentes)		
B	**11.**	Impôt sur le salaire, soustrait de 9 et 10		
B	**12.**	Impôt de solidarité, soustrait de 9 et 10		
B	**13.**	Impôt cultuel retenu sur le salaire de l'employé, soustrait de 9 et 10		
B	**14.**	Impôt cultuel retenu sur le salaire de l'époux, soustrait de 9 et 10 (uniquement si les conjoints sont de confessions différentes)		
B	**23.**	Part salariale	a) pour l'assurance retraite légale	
			b) pour les institutions de prévoyance et d'assistance professionnelles	
B	**25.**	Cotisations payées par l'employé pour l'assurance maladie légale		
B	**26.**	Cotisations payées par l'employé pour l'assurance dépendance		
B	**27.**	Cotisations payées par l'employé pour l'assurance chômage		
B	**28.**	Cotisations avérées pour l'assurance maladie privée et l'assurance dépendance obligatoire		

Dépenses Somme B =

Revenu net annuel : **Somme A moins - somme B** =